



L ' o p t i o n m u s i q u e

Les activités musicales réalisées dans le cadre de l'option tiendront compte des précisions qui seront apportées prochainement et qui concerneront la réforme du lycée.

Quels objectifs ?

Les activités musicales ont pour principaux objectifs

- la participation à la journée « Portes ouvertes du Lycée » ;
- la préparation à l'épreuve facultative du baccalauréat.

L'épreuve de musique consiste en une partie pratique où chaque candidat interprète une œuvre ; ensuite, le (la) candidat(e) participe à un entretien de culture musicale où il (elle) sera amené(e) à comparer des œuvres musicales, à les commenter. Les instructions ministérielles fixent chaque année trois œuvres choisies comme point de départ à cet entretien de culture musicale.

Quels participants ?

Les élèves peuvent s'inscrire dès la classe de seconde.

Quelles découvertes ?

Les activités et autres évaluation visent à enrichir la culture musicale de chaque élève, par la « perception » de la musique et par la « production », ce qui correspond, entre autres à

- la découverte des œuvres par l'écoute et la vidéo
- la pratique musicale par l'instrument et le chant.

Les technologies de l'information et de la communication figurent aussi parmi les moyens et supports utilisés dans le cadre de l'option musique.

Les élèves découvriront et fixeront également des repères pour s'orienter dans le « monde sonore » qui est le nôtre, par des activités et des œuvres qui seront abordées suivant les angles d'approche suivants :
Musique et image ; musique et texte ; musique et société ; l'interprétation et l'arrangement ; la diversité et la relativité des cultures musicales.

En résumé, il s'agit de « penser » et de « vivre » la musique, au-delà de l'émotion première.

Quelle organisation ?

a. Une heure de cours « en commun » est destinée à la fois aux élèves de seconde, de première et de terminale.

b. Une heure de cours destinée uniquement aux élèves de terminale, pendant laquelle ils étudieront plus précisément les œuvres inscrites au programme.

Les élèves de terminale auront donc deux heures hebdomadaires, les élèves de 2nde et de 1ère auront une heure hebdomadaire.

Tous les élèves pourront retrouver les informations utiles, les œuvres et les ressources sur la plateforme *Moodle*, en attendant les autres éléments qui seront communiqué à la rentrée de septembre 2018.

Reportez-vous au paragraphe *Musique - Option facultative toutes séries*